



## HAUTEVILLE .... INFO

Bulletin municipal d'informations

**MAI 2021**

Adresse du site internet officiel de la commune [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr)

Chères Hautevilloises, chers Hautevillois

Ce nouveau printemps 2021 nous laisse un goût amer de déjà vu, tant sur le plan de la situation sanitaire que sur l'évolution de notre situation économique nationale.

A notre niveau, le Conseil Municipal s'est réuni le 6 avril dernier et a validé le compte administratif 2020 à l'équilibre. Pour 2021 le budget est tout aussi serré car pour la 8<sup>ème</sup> année consécutive l'ETAT nous diminue nos dotations, soit plus de 40% sur cette même période ! Malgré cela, grâce aux efforts de toutes et tous, nos finances restent saines et les taux d'imposition dépendant de la commune ne bougeront pas en 2021, notamment la taxe d'Habitation pour les foyers concernés et les taxes Foncières sur le Bâti et le non Bâti ! La taxe d'habitation rentre dans sa deuxième phase de transition avec sa diminution de 30 % pour tous les foyers.

Cependant nous sommes tenus de respecter une réforme imposée par l'ETAT, à savoir la "fusion" des taux des taxes Communales et Départementales (pour la taxe foncière) qui ne feront plus "qu'une "sur votre feuille d'impôt de l'automne 2021, mais sans augmentation communale. Le produit est réparti par le percepteur entre votre commune et le Département. D'ailleurs, les propriétaires ne constateront aucune augmentation de TFPB entre 2020 et 2021 (hormis bien évidemment l'actualisation légale de + 0,2% décidée au niveau national, et les changements de caractéristiques éventuelles de leur propriété entre le 01/01/2020 et le 01/01/2021).

L'épidémie de la COVID 19 sévit toujours et nous sommes tenus de nous adapter. Le confinement actuel est moins strict que celui du printemps 2020. Après 3 semaines de fermeture, l'école et le service périscolaire ont repris ce lundi 26 avril avec un protocole strict. C'est dans un esprit de bienveillance mutuelle, de respect entre tous et de civisme que nous poursuivons les activités possibles. Malheureusement beaucoup d'associations ne peuvent plus exercer, mais souhaitons que la vaccination se propage plus vite que le virus afin de pouvoir reprendre un fonctionnement normal. C'est dans cette perspective que le Conseil Municipal a maintenu l'accompagnement financier à toutes les associations et leur a accordé une petite augmentation.

La sécheresse nous amène à réfléchir à l'organisation de la commune pour la mandature mais aussi pour l'avenir. C'est dans cet objectif que s'est tenue la commission Transition Climatique et Energétique l'automne dernier et que le travail des élus se poursuit (autant que possible) avec le dossier Illicommunes à

**Informations pratiques :** Site : [www.hauteville-les-dijon.fr](http://www.hauteville-les-dijon.fr)

Mairie : Téléphone : 03 80 58 07 08 - Courriel : [mairie-hauteville@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauteville@wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 10 h à 12 h - Lundi et jeudi de 17 h 30 à 19 h

Permanence des élus : Lundi de 17 h 30 à 19 h

Bibliothèque municipale : Mercredi de 14 h à 18 h - vendredi de 16 h 30 à 19 h - samedi de 9 h à 12 h

DIVIA : N° 03 80 11 29 29 (de 7 h à 20 h du lundi au samedi) - [www.divia.fr](http://www.divia.fr) - Pompiers : 18 - Samu : 15

Gendarmerie Messigny : 03 80 44 90 31 ou 17 - Cabinet Médical d'Hauteville : Dr Poulingue 03 80 65 75 96 et Dr Angelot 03 80 65 99 45

Hôpital enfants : 03 80 29 30 31

travers la rénovation des bâtiments communaux. La gestion de l'eau et des espaces publics est également en réflexion.

Les nouveaux aménagements du stade font le bonheur de nombreux Hautevillois de tous âges. Nous rappelons toujours dans un esprit de civisme que les jeux et zones d'activités doivent être partagés entre toutes et tous, en veillant à ne pas les dégrader. Pour clarifier certains points qui semblent pourtant évidents, comme ne pas fumer sur le terrain multisports, un arrêté communal a été publié.

Enfin les travaux de la rue de Messigny avancent et devraient prendre fin avant l'été. Cela aura été long mais le déploiement de la fibre dans ce quartier ainsi que la rénovation des réseaux (eaux propres et usées) sans oublier les trottoirs et la chaussée seront bientôt remis à neuf.

Comme vous l'avez sans doute constaté vous êtes nombreux à être contactés par "ODIVEA" le nouveau service de gestion de l'eau Métropolitain. Ceci fait suite au renouvellement de la gestion de l'eau sur la Métropole en 2020, applicable en 2021, avec le changement des compteurs et une diminution du prix de l'eau au mètre cube. L'eau est un bien utile et qui tombe du ciel de manière de plus en plus erratique, ce qui nous amène un sujet de réflexion.

L'équipe Municipale reste à votre écoute malgré le confinement, la permanence du lundi soir est maintenue, sur rendez-vous afin de respecter la distanciation.

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 6 AVRIL 2021 A 19 HEURES 30**

L'an **deux mil vingt-et-un**, le six avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Etaient présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; M. Claude-Romain FARYS ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA

Excusées : Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à Mme Evelyne GHIRARDI et Mme Guénola ORRY a donné pouvoir à Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON

Secrétaire de séance : Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON est nommée secrétaire de séance

#### **Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE »**

Approbation du compte administratif **par 14 voix pour**, le Maire ne participant pas au vote ; et approbation du compte de gestion à **l'unanimité**.

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Ensemble</b>
Résultats reportés	40 914,47 €		40 914,47 €
Dépenses de l'exercice	17 641,00 €		17 641,00 €
Recettes de l'exercice	18 042,35 €		18 042,35 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>41 315,82 €</b>	<b>- €</b>	<b>41 315,82 €</b>

#### **Affectation des résultats 2020 – Budget Annexe HÔTEL RESTAURANT « LA MUSARDE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, DECIDE d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante au budget 2021 :

002 – Résultat de fonctionnement reporté + 41 315.82 €

## Budget HÔTEL – Année 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le budget primitif de l'hôtel pour l'année 2021 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2020 :

- Section de fonctionnement pour un montant de **62 016,82 €** en recettes et en dépenses
- Section d'investissement pour un montant de **15 000,00 €** en recettes et en dépenses

## Reversement de l'excédent de l'hôtel au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser une partie de l'excédent du budget de l'hôtel en recettes au budget principal de la commune, soit 15 000 €.

## Approbation du compte administratif 2020 et du compte de gestion – COMMUNE

Approbation du compte administratif, par **14 voix pour**, le Maire ne participant pas au vote et approbation du compte de gestion, à l'unanimité.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	655 949,82 €	- 38 434,73 €	617 515,09 €
Dépenses de l'exercice	603 087,54 €	168 261,73 €	771 349,27 €
Recettes de l'exercice	685 755,91 €	136 565,45 €	822 321,36 €
<b>Résultats de clôture</b>	<b>738 618,19 €</b>	<b>- 70 131,01 €</b>	<b>668 487,18 €</b>

## Affectation des résultats 2020 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante au budget de l'exercice 2021 :

001 – déficit d'investissement reporté	- 70 131.01 €
002 – Résultat de fonctionnement reporté	643 676.83 €
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	94 941.36 €

## Vote des taux des taxes pour l'année 2021

La suppression de la TH sur les résidences principales a pour conséquence l'affectation aux communes de la part de TFPB départementale. Ainsi le taux de référence de TFPB communal correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 et taux du Département 2020 (21%). Le taux 2021 doit être voté à partir de ce taux de référence (reconduction, en hausse ou en diminution, dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les taux des taxes pour 2021 :

	Taux de référence pour 2021	Vote des taux pour l'année 2021
Foncier Bâti (taux communal 11.18 %+ taux départemental 21 %)	32.18 %	32.18 %
Foncier non Bâti	37.90 %	37.90 %

Cette réforme est sans incidence pour le contribuable, la taxe d'habitation étant supprimée et compensée aux communes par l'Etat.

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par **14 voix pour et 1 abstention**

DECIDE de verser les subventions suivantes aux associations pour l'année 2021 : TEAM Hauteville Cyclisme ; Chorale Hautevoix ; Hauteville en Fêtes ; Chasse ; Villa Alta Jumelage : 700 €.

Tennis 700 € + 300 € pour la location de terrains couverts

Cadoles et Meurgers : 700 € + une subvention exceptionnelle de 1 300 € (création du musée)

Judo ; Fnaca et FC Daix : 200 €

## Budget COMMUNE – Année 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
ADOpte le budget primitif de la COMMUNE pour l'année 2021 présenté par le Maire, avec reprises des résultats de l'année 2020 :

- Section de fonctionnement : pour un montant de **1 283 775.83 €** en recettes et de **646 183.00 €** en dépenses
- Section d'investissement : pour un montant de **182 419.41 €** en recettes et en dépenses

## PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DU MONUMENT HISTORIQUE DU FORT CARNOT – AVIS DE LA COMMUNE DE HAUTEVILLE-LES-DIJON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Décide :

- **d'émettre un avis favorable** au projet de périmètre délimité des abords (PDA) du fort Carnot, conformément à la note de présentation jointe à la présente délibération ; **sous réserve qu'il n'altère pas le projet de zone constructible « rue des Riottes – rue du Fort » notamment sur le type et le style des constructions validées lors du PLUi-HD de décembre 2019.**

- **d'autoriser** Monsieur le Maire de Hauteville-lès-Dijon à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de Dijon métropole et à Madame l'Architecte des Bâtiments de France.

## VIE DU VILLAGE :

### RAPPEL de quelques règles à respecter :

#### HORAIRES DE BRICOLAGE & JARDINAGE



Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
  - Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Elections départementales et régionales :



Les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches **20 et 27 juin**. Pour l'occasion le bureau de vote sera transféré à la salle des fêtes.

Pour les élections départementales et régionales, chaque mandataire **peut disposer de deux procurations**, y compris lorsque ces procurations sont établies en France, par dérogation à l'article L.73 du code électoral (art.2 de la loi n° 2021-191 du 22 février 2021).

Enfin, une nouvelle téléprocédure « Maprocuration », en service depuis le 6 avril 2021, permet la dématérialisation partielle de l'établissement des procurations. <https://maprocuration.gouv.fr>

**Annonce :** Recherche personne sérieuse pour s'occuper de 4 chats sur Hauteville-lès-Dijon période du 12 au 30/05/2021. Téléphone : 06 77 19 48 57